

Habitat adaptable

Construction de logements adaptables- Adaptations de logements- Qui paye?

Edifier des logements adaptables et pratiquer des adaptations sont deux processus bien distincts. De nombreuses années peuvent les séparer - si les adaptations s'avèrent un jour nécessaires.

Les vecteurs de financement de ces deux processus sont d'ailleurs différents:

1) Construction de logements adaptables

Lorsque des appartements sont construits, rénovés ou transformés, c'est le couple maître d'oeuvre et organe de financement (banque, caisse de pension, etc..) qui entre en jeu. On nous demande alors souvent si la construction de ces logements adaptables à des handicapés donne droit à des subventions (si on fait le bien, on veut être récompensé!). Nous devons la plupart du temps décevoir ceux qui nous posent ce genre de questions: on ne peut avoir de subsides pour quelque chose qui n'entraîne pas de frais supplémentaires et cette neutralité des coûts caractérise l'habitat adaptable.

2) Adaptation de logements

Si des modifications sont nécessaires pour répondre aux besoins particuliers d'une personne handicapée ou âgée, c'est alors celle-ci qui est responsable du financement. Elle doit fournir les fonds nécessaires, ainsi que l'autorisation du propriétaire et éventuellement des services de la construction. Selon le genre de handicap et les circonstances, plusieurs possibilités sont offertes:

2a) Assurance invalidité

L'AI prend en charge, selon les "Directives sur la remise des moyens auxiliaires" (liste 1.89), des plates-formes élévatoires, monte-escaliers et autres aménagements de la demeure ou du lieu de travail de l'assuré, lorsque la personne handicapée est ainsi en mesure, pour l'essentiel, d'exercer une activité lucrative lui permettant de couvrir ses besoins, ou de tenir son ménage de façon indépendante. En outre, l'AI (et dans

une moindre mesure l'AVS) contribue aux aménagements de la demeure de l'assuré s'il peut ainsi pourvoir à ses soins personnels (sans aide extérieure). Les dossiers sont examinés par les Centres régionaux de l'AI.

2b) Assurances accidents et responsabilité civile

2c) Organismes privés d'assistance

2d) Fonds propres

Les offices de la construction et les services sociaux peuvent être consultés, car ils sont au courant de toutes les filières possibles.

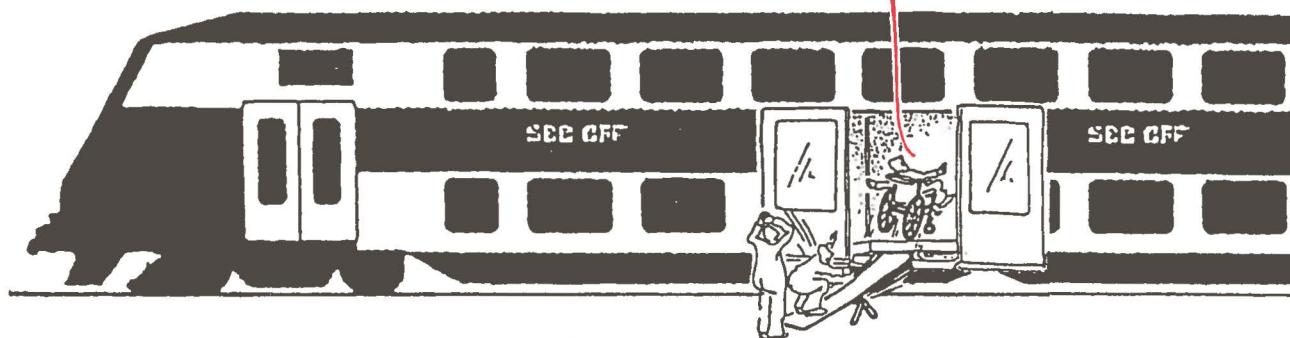
Il est évident que les travaux d'adaptation sont moins importants si les logements sont conçus dès le départ pour être adaptables. Les organisations de handicapés, à qui l'on fait si souvent appel pour le financement d'adaptations de logements, coûtant très cher, semblent toutefois ne pas l'avoir encore compris. Sinon, comment s'expliquer qu'elles fassent si peu pour promouvoir la construction de logements adaptables?

Schweizerische
Fachstelle
für
behindertengerechtes
Bauen

Centre suisse
pour
la construction
adaptée
aux handicapés

Centro svizzero
per
la costruzione
adatta
agli andicappati

*RER-des
marches pour
tout le monde!*



bulletin d'information

no 16-90 juillet 1990

Avant-propos	2
Habitat adaptable	3
Bâtiments publics	4
Services régionaux de consultation	5
Législation cantonale	6
Indications techniques	7
Transports et circulation	9
Nouvelles d'autres pays	12
..... en bref	14